Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 50 (1942)
Heft: 3

Artikel: Le grand (?) incendie du Lieu en 1691
Autor: A.P.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-39221

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Si tel est le cas, on est en présence d'une conception inédite dans l'archéologie romaine. Nulle part, on ne cite de système d'évacuation ainsi fait, à cette époque.

A noter que dans la zone explorée, on n'a pas retrouvé de canal latéral d'amenée comme il y en a le long des égoûts collecteurs et des cloaques.

L'exploration ultérieure d'autres secteurs des mêmes ouvrages permettra peut-être d'éclaircir le mystère qui subsiste au terme de ces recherches.

Les fouilles ont permis de remettre à jour un fragment d'inscription sur une tablette d'autel (... F · POST... — peut-être *X Filii Postumus*, dans un texte de dédicace), des fragments de corniches de l'ordre corinthien, nombre de tessons de céramique romaine et, dans une couche intermédiaire, au milieu de traces d'incendie, des carreaux de poêle en faïence vert olive, du XVme siècle.

Edgar PELICHET.

Le grand (?) incendie du Lieu en 1691

Dans son *Recueil historique*, p. 367, le juge Nicole déplore la perte irréparable des archives de la Vallée lors de l'incendie de 1691. Aucune allusion n'est faite à une destruction du village proprement dit.

L. Reymond, dans sa première « Notice », entre par contre dans certains détails sur le sinistre. Nous y lisons aux pages 34 et 35, que « le village, devenu grand et populeux, fut anéanti, presque en entier par un incendie... Il n'échappa que quelques maisons dans la partie inférieure... Les archives, qui renfer-

maient tous les documents importants de la Vallée, brûlèrent, ce qui a été une perte immense et irrémédiable pour notre contrée. »

La seconde « Notice », p. 119, s'exprime en termes identiques.

A la suite de Reymond, le D.G.S. (III 104) et le D.H.V. (II 142-143) ont cru à l'anéantissement du village du Lieu à cette date.

Or, les renseignements donnés par notre historien local ne correspondent pas à la réalité. Nous disposons heureusement d'un verbal dressé les jours après l'incendie. Il permettra de remettre les choses au point.

Au moment où le feu éclata, le Livre du Conseil, qui se trouvait entre les mains du secrétaire, échappa au sort de tant de documents précieux. Ce volume renferme les procès-verbaux dès le 15 novembre 1585. L'un d'eux, p. 56, relate le sinistre en ces termes :

« Le samedi, dixiesme jour du mois de May 1691, le petit temple, la salle, le four de band, les papiers avec la caisse de la commune, les curasses et les broches en cuir bouillit ont estez consumés par le feu, ne sachant comme cela y est arrivé, si non par la mauvaise conduicte de Susanne Mocquin (Mouquin ?) qui pour lors estoit fermière. Mais lon laisse le font à la sage conduicte de Dieu, qui a si bien pourveu, qui a préservér les autres maisons voisines & principallement celle d'égrège Joseph Nicoulaz, qui en a aussy esté attinte, & un pan bien a bruslée & l'auroit estez tout à fait, nust esté la conduicte du Tout puissant, qui a si bien animé & conduict l'ouvrage de la main de ceux qui ont accourut au dict embrasement.

» A Luy en soit rendu hommage & Gloire. Ainsy soit-il ! »

Ce texte demande quelques explications.

Le petit temple, aussi dénommé la chapelle ou St-Théodule, se dressait droit à orient de l'emplacement du temple actuel. L'édifice était orienté de l'est à l'ouest. Il comprenait deux corps de bâtiments juxtaposés. Le premier, au N., servait à l'ordi-

naire[1] de lieu de culte. Le second, de construction probablement plus récente, renfermait les archives, les engins de protection contre le feu, plus le logement de dame S. M., la concierge.

Un fragment de croquis à la plume, daté de 1677 et découvert aux archives du Chenit par M. l'archiviste Campiche, fait bien voir la disposition des lieux.

La « bise noire » devait souffler ce fatal 10 mai 1691. Le feu, ayant éclaté sur la colline de la Cité[2], devait fatalement se propager au midi, à travers l'étroit vallon du Carroz.

La maison du notaire Nicoulaz, sise en contre-bas et relativement protégée par les escarpements de la colline, put être sauvée.

Le four banal et la salle des bourgeois construite à l'étage s'adossaient par contre au flanc de la Rochettaz. Ils devaient recevoir en plein les bardeaux enflammés. Leur destruction était certaine.

Un second article tentera de résumer ce que l'on peut savoir de positif sur St-Théodule du Lieu. A. P.

---

[1] Aux jours de grandes solennités religieuses, à Noël et à Pâques entre autres, la congrégation se réunissait au Grand Temple, situé sur l'esplanade de la Rochette, aux abords de la gare moderne.

Cet édifice apparut plus anciennement qu'on ne le croit communément. Une extente signale déjà le Grand Temple le 10 juin 1540 (Livre de reconnaissances III, p. 366).

[2] Les documents consultés, on s'en étonne, ignorent le toponyme Cité et la variante Derrière-la-Cité, pourtant demeurés populaires. La tradition orale seule nous les a transmis.